

**Message
de la
Délégation du Bénin
à la
76^e session du Comité
exécutif du Programme du
Haut-Commissaire des
Nations Unies pour les
réfugiés (EXCOM),**

Genève, le 06 octobre 2025

- **Monsieur le Président ;**
- **Monsieur le Haut-Commissaire
des Nations Unies pour les
réfugiés ;**
- **Distingués délégués ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

C'est avec un grand honneur que je prends la parole, au nom de la République du Bénin, à la 76^e session du Comité exécutif du HCR. Permettez-moi tout d'abord

d'adresser, au nom du Gouvernement Béninois, mes sincères félicitations à Mr le Haut-Commissaire pour son action combien impactante à la tête du Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés à un moment où il s'apprête à passer le témoin. Nous le connaissons très attaché aux instruments juridiques et aux principes qu'ils véhiculent en vue de la protection des réfugiés.

Aussi, le Bénin réitère-t-il son attachement indéfectible aux principes de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, ainsi qu'aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés. Ces principes sont internalisés dans la loi du 20 décembre 2022 portant statut des réfugiés et des apatrides en République du Bénin.

Par ailleurs, face à l'accroissement des mouvements forcés de population dans le monde, exacerbés par les conflits armés, les persécutions, les effets de la variation et du changement climatique et l'insécurité alimentaire, notre communauté internationale se doit de faire preuve de solidarité, de responsabilité partagée et de coopération concrète.

C'est dans cette veine que mon pays, fidèle à sa tradition d'hospitalité et de respect des droits humains, continue d'accueillir et d'offrir un cadre protecteur aux personnes fuyant les conflits et les persécutions, dans le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Cette dynamique a été renforcée cette année 2025 par une initiative du HCR sanctionnée par la Réunion ministérielle sur le dialogue régional sur la sécurité nationale et la protection des réfugiés qui a été

organisée à Lomé, les 03 et 04 juillet 2025. Le Bénin a pris une part active à cette réunion qui a été le couronnement d'un processus marqué par la Déclaration conjointe sur la sécurité nationale et la protection des réfugiés de cinq pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Cette déclaration réaffirme que la sécurité nationale et la protection internationale des réfugiés ne sont pas des objectifs contradictoires, mais bien

complémentaires. Elle nous invite également, à adopter une approche coordonnée, fondée sur l'Etat de droit, respectueuse des droits fondamentaux des droits de la personne humaine et adaptée aux réalités de chaque pays. Un document de Stratégie sous-régionale de protection et de solutions est en cours d'élaboration.

C'est l'occasion de saluer la collaboration étroite avec le HCR et les partenaires techniques et financiers,

qui permet de mettre en œuvre des solutions durables pour les populations concernées, notamment à travers des projets d'intégration locale.

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

A la date du 30 septembre 2025, nous dénombrons **24 947 réfugiés** et demandeurs d'asile et **27 294 Personnes Déplacés Internes (PDI) au Bénin.** Ces déplacés forcés

sont enregistrés avec l'appui technique et financier :

- du HCR (pour les réfugiés et les demandeurs d'asile),
- du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en ce qui concerne les Personnes Déplacés Internes).

A cette date, de nouvelles personnes déplacées de force résidant dans les

localités des quatre départements du Nord du Bénin, **partie frontalière avec les pays du sahel**, sont en attente d'être enregistrées avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO).

Cependant, nous reconnaissons que les défis restent nombreux. La pression sur les ressources, les

besoins croissants en matière d'éducation, de santé, d'emploi et de cohésion sociale nécessitent un appui renforcé de la communauté internationale.

Nous appelons donc à une mobilisation accrue des ressources financières et techniques, à un soutien renforcé dont ont besoins les pays côtiers de notre sous-région qui connaissent aujourd'hui un afflux de réfugiés.

Enfin, nous insistons sur l'urgence d'agir sur les causes profondes des déplacements forcés, en soutenant la prévention des conflits, la gouvernance démocratique, la résilience des communautés et l'adaptation au changement climatique.

En cette année 2025, nous devons redoubler d'efforts pour garantir que personne ne soit laissé pour compte. Le Bénin, pour sa part, reste résolument engagé aux côtés du HCR et de tous ses partenaires pour faire avancer la cause de la protection internationale et promouvoir la dignité humaine.

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

Je vous remercie de votre aimable attention.